Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D104_270924-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 18 septembre 2024 se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Olivier GUERIN, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Louis RONSSIN, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Emmanuel LAUSSINOTTE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Didier PAPELOUX, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, pouvoir à David MULLER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D104_270924

VOIE VERTE EST-OUEST DE TOURGEVILLE A BLONVILLE-SUR-MER CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR LE SUBVENTIONNEMENT ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL
Autorisation

Il est rappelé que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent rédiger un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour leur territoire. Ce document qui découle

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D104_270924-DE

de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, a pour objectif de réduire l'émission des gaz à effet de serre en proposant des alternatives aux mobilités thermiques.

Il est rappelé l'intérêt communautaire de cet aménagement afin de favoriser la mobilité douce et active.

Il est rappelé :

- que le projet est inscrit auprès du Département du Calvados dans le cadre du contrat de territoire 2022/2026.

- qu'une convention entre deux parties détermine les modalités d'organisation, de réalisation et de financement des travaux et qu'elle autorise l'occupation du domaine public.

- que la Maîtrise d'Ouvrage désignée exerce sa fonction pour l'ensemble de l'opération et assure toutes attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie porte la réalisation sous sa Maîtrise d'Ouvrage d'une voie verte longeant la voie ferrée au pied du Mont Canisy et destinée à relier Tourgéville à Blonville-sur-Mer. Cette future voie verte est vouée à intégrer la vélomaritime, en remplacement d'un itinéraire existant utilisant des voies communales ouvertes en cohabitation avec la circulation automobile.

Le Département du Calvados, en concertation avec les collectivités locales, coordonne la mise en service de cette véloroute européenne.

Dans ce cadre, un projet de convention a été élaboré afin :

- D'organiser la participation financière du Département du Calvados au projet de la voie verte,

- D'autoriser le Département du Calvados à occuper le domaine public intercommunal pour y réaliser la pose de la signalisation directionnelle dédiée à la vélomaritime.

Ces différentes modalités sont résumées dans le tableau ci-après :

Travaux	Estimation totale	Assiette éligibilité plan vélo/vélomaritime	Prise en charge départementale		Prise en charge de la Communauté de Communes
Voie verte et signalisation de police (Verticale et horizontale)	1 310 000€ HT	922 280€ HT	Subvention 80 %	737 824€ HT	572 176€HT
Signalisation directionnelle dédiée à la vélomariti	10 000€ HT	/	Financement 100 % sur fonds propres	10 000€ HT	0€

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D104_270924-DE

me					

Il est rappelé que le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 13 septembre 2024 a donné un avis favorable au projet de convention passé entre le Département du Calvados et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Après avis favorable du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire est donc invité à bien vouloir :

- Approuver le projet de convention ci-joint

- Autorise son Président, ou le Vice-Président le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet de convention ci-joint ;

AUTORISE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : DAVID REVERT
Date de signature : 07/10/2024
Qualité : D.Revert - Secrétaire de séance

David REVERT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 03/10/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org